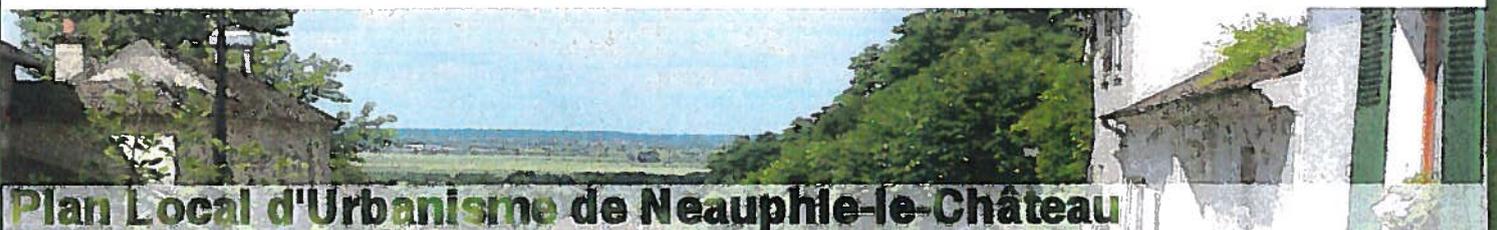


Pièce n°5 - H

Plan des massifs forestiers et de leurs lisières

Vu pour être annexé
à la délibération
en date du : 15 DEC 2011
Le Maire,

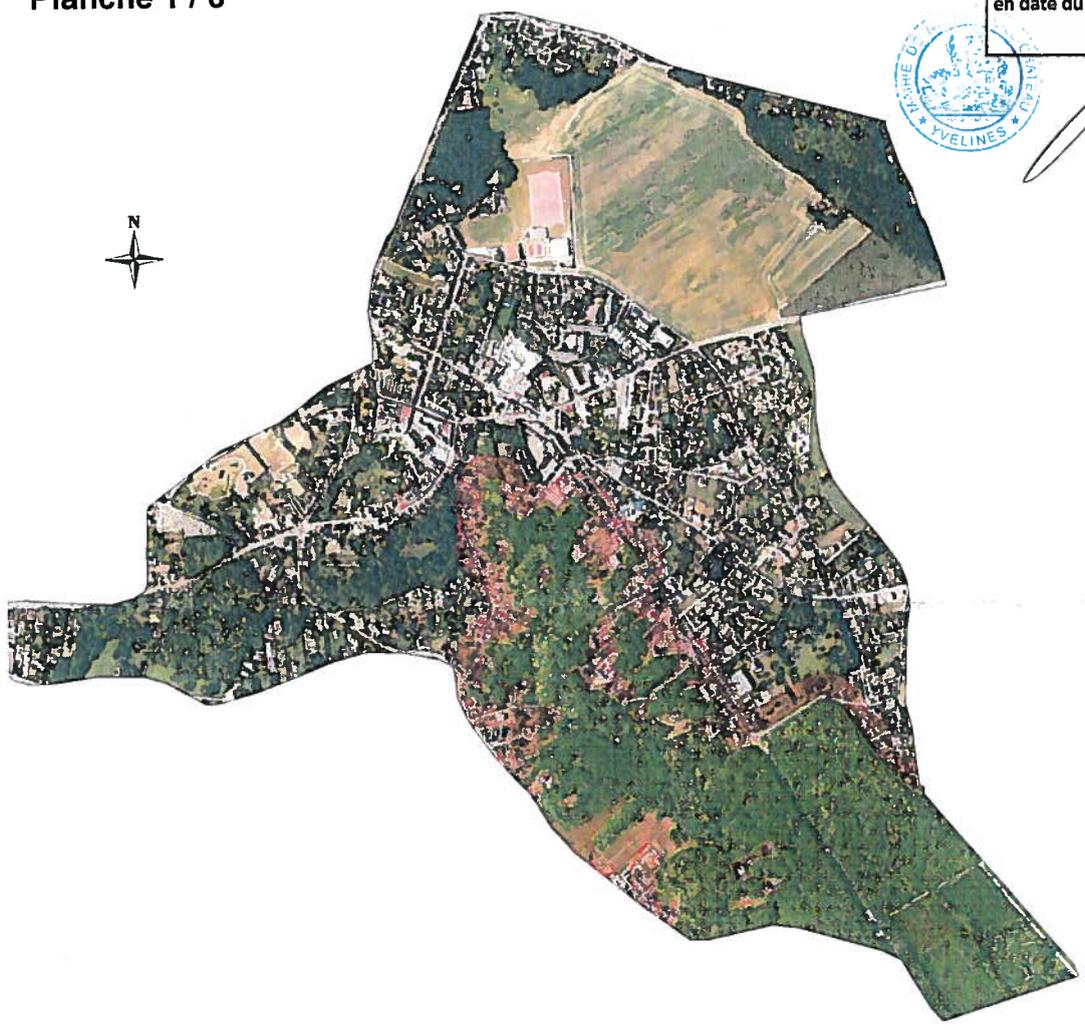


Plan Local d'Urbanisme de Neauphle-le-Château

Protection des massifs forestiers et de leurs lisières
COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Planche 1 / 8

Vu pour être annexé
à la délibération
en date du : 15 DEC. 2011
Le Maire,



Massif de plus de 100 ha

Bande de 50 mètres dans laquelle toute nouvelle urbanisation est proscrite, sauf site urbain constitué

BDOrtho © IGN 2003
DDT des Yvelines
FCMN - PR - 07/03/2011

